

Nouméa le 12 décembre 2023

**La Secrétaire Générale
Du SFAO-AG
De la Fédé**

A

**Monsieur le Président
Du gouvernement
De la Nouvelle-Calédonie**

Objet : Préavis de grève

Monsieur le président,

Nous sommes au regret de déposer un préavis de grève illimité au sein de la direction de la gestion et de la réglementation des affaires coutumières (DGRAC) à partir du **mardi 19 décembre 2023 à compter de 00h00.**

En effet, nous constatons un certain nombre de dysfonctionnements et un mal-être croissant au sein de la DGRAC.

Ce préavis fait suite à deux conflits d'août 2021 et mai 2022. Le protocole de fin de conflit de juin 2022 a permis la mise en place d'un audit social rendu en novembre 2022. Le 28 novembre 2023, un préavis suivi d'une rencontre avec le gouvernement le 1^{er} décembre avait amené la levée de la grève prévue le 5 décembre 2023. Cependant, le protocole d'accord n'ayant pas abouti, nous sommes au regret de poser un nouveau préavis face aux manquements graves au sein de la DGRAC.

Les conclusions de l'audit social, rendues sur la base d'entretiens individuels de 28 agents, ont clairement mis en exergue les dysfonctionnements de l'organisation actuelle de la DGRAC et du management défaillant de son directeur M. Louis WAIA. Le manque de réactivité et l'absence de communication en interne de ce dernier ont entraîné une forte dégradation des conditions de travail des agents, de leur santé et de leur motivation, notamment pour les OPC, qui évoquent un "*point de non-retour*" dans les relations professionnelles entretenues avec le directeur et une volonté affichée pour la plupart de quitter leurs fonctions si la situation devait perdurer en l'état.

Des ateliers de cohésion et de réorganisation ont été organisés par la DRHFPNC entre avril et août 2023. Le bilan de ces ateliers a été reportés par deux fois par la direction de la DGRAC, M. WAIA.

De plus, il est à noter qu'il était « *imposé* » aux agents d'être présents « *sous peine de sanction* » aux dits ateliers. Cependant la direction s'est permise de ne pas se montrer assidue et impliquée dans la démarche.



Nous constatons ainsi que malgré les efforts de la DRHFPNC, les ateliers ne semblent pas efficaces sur la cohésion d'équipe et que la réorganisation n'est pas d'actualité.

Il est à noter que le management déviant de M. WAIA perdure : refus de congés abusifs et injustifiés, menaces, refus de mise à disposition du matériel de travail, refus de signature d'ordre de missions, refus de communication, rétention de dossiers...

Les problèmes de communication en interne perdurent également générant un grand mal-être chez les agents. La DRHFPNC croule sous les sollicitations RPS, les demandes de protection fonctionnelles, les arrêts maladies et les demandes de mouvements des agents fonctionnaires.

Mais la communication externe est également désastreuse, comme M. Le président du gouvernement en est au courant par une lettre d'un conseil coutumier faisant état de leurs difficultés et de leurs relations de travail dégradé avec le directeur de la DGRAC. Il semble que d'autres lettres provenant d'autres aires sont à venir.

Ces conditions de travail sont inadmissibles et la situation de la DGRAC impacte désormais au-delà du fonctionnement administratif jusque dans les instances publiques et coutumières pénalisant la population de notre pays.

Cette situation n'est plus possible !

Nous resolicitons par conséquent le remplacement de M. Louis WAIA à la direction de la DGRAC ainsi que l'application stricte des recommandations de l'audit de novembre 2022.

Nous demandons aussi une analyse plus poussée des actions non-conformes aux réglementations, manquements aux missions de chef de service et actions sanctionnables comme fautes de cet agent et que des sanctions puissent être envisagées : non-respect des circulaires de congés, discrimination syndicale, refus d'appliquer les décisions de son N+1....

A défaut et conformément aux dispositions de l'ordonnance 85-1181 du 13 novembre 1985 applicable aux personnels de la fonction publique, nous déposons un préavis qui prendra effet le mardi 19 décembre à partir de 00h00.

Ce présent préavis concerne tous les agents de la DGRAC et aura lieu devant le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauches en amont et en aval de la date mentionnée seront couverts par ce présent préavis.

Nous restons à votre disposition durant la période du préavis pour un entretien ou une réunion avec l'ensemble des parties prenantes en copie de ce préavis.



Nous souhaitons nous orienter rapidement vers une sortie de conflit car nous ne pouvons accepter que cette situation perdure au détriment de notre service public, nos agents et la population du pays.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La Secrétaire Générale du SFAO-AG



A. BOISSERY

Copie :

- ***Le Directeur de la DGRAC***
- ***La Directrice de la DRHFPNC***
- ***Le Secrétaire Général du Gouvernement***
- ***Le Chargé de mission du dialogue social auprès du secrétaire général***
- ***Les présidents des conseils coutumiers***
- ***Le Sénat Coutumier***
- ***La Co-présidence des Affaires Coutumières au Congrès***
- ***Toutes presses***

